

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les p'tits Acadiens Inc.	Numéro de permis 2023097	Date d'inspection Le 15 avril 2024	
Nom de l'établissement La Halte Acadienne		Numéro de téléphone (506) 727-7993	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de ma surveillance, en après-midi ratio enfants-personnel est maintenu. - Les documents affichés sont conformes. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. L'éducatrice se déplace pour discuter calmement et doucement aux enfants. Elle demande le retour au calme régulièrement et calmement. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. Discussion avec l'éducatrice responsable afin de voir si les pratiques à feu sont tenues. Pendant ma visite, les enfants sont en jeu libre avant d'aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 15 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Emmanuelle Godin

Le 15 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date